

RÈGLEMENT JEU CONCOURS HYDRO & CULTURE x ATAMI 2021

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

La Société Web & Co, (représentant HIGHPROSHOP, les marques et boutiques HYDRO ET CULTURE et LES JARDINIERS MODERNES et les sites <https://www.hydroetculture.com> ; <https://lesjardiniersmodernes.fr/>), Société par Actions Simplifiée, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé Zone Industrielle de Lanrinou, 29800 LANDERNEAU, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro B 449 358 217 (ci-après «Société Organisatrice»),

&

La Société NM Innovations, (représentant la marque ATAMI), Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé au 11 Square Gustave Courbet, 49070 BEAUCOUZE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro B 888 980 000 (ci-après compris dans «Sociétés Organisatrices»),

Organisent en partenariat un jeu promotionnel avec obligation d'achat (ci-après dénommé "l'Opération ") qui se déroule du 01 au 26 Septembre 2021 inclus accessible à l'url [:https://lesjardiniersmodernes.fr/index.php/2021/09/01/concours-hydro-culture-x-atami/](https://lesjardiniersmodernes.fr/index.php/2021/09/01/concours-hydro-culture-x-atami/).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette opération est soumise à obligation d'achat.

Toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse email valide, résidant en **Bretagne**, et passant une **commande de 50€ minimum** au cours du déroulement de l'opération dans l'une des boutiques Hydro & Culture / Les Jardiniers Modernes sur les villes de **Brest, Morlaix, Lanester, Quimper et Saint-Brieuc** ou en **ligne** (<https://www.hydroetculture.com/>), peut participer à l'opération (à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration de l'opération).

Une preuve d'achat (ticket de caisse, facture, bon de commande) sera demandée aux gagnants lors du retrait du lot en boutique.

Les lots à gagner sont à retirer en boutique Hydro & Culture / Les Jardiniers Modernes sur les villes de Brest, Morlaix, Lanester, Quimper et Saint-Brieuc. Aucun frais d'envoi ne sera pris en charge par les sociétés organisatrices.

La participation est limitée à une seule par personne, l'adresse IP faisant foi de la participation unique. Toute participation réalisée avec plusieurs adresses email, au bénéfice d'une autre personne ou par système de participation automatique entraînera la nullité de la participation.

Tout formulaire de jeu non valide (incomplet ou envoyé après la date limite de participation) sera considéré comme nul. Tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes ou à caractère injurieux pourra être supprimé et rendu nul sans préavis.

La seule participation à l'opération implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPES DU JEU & DOTATIONS

L'opération est organisée sous forme de concours questions/réponses en ligne uniquement.

Sont mis en jeu 10 packs ATAMI Box Engrais Terre d'une valeur unitaire de 68,50€.

Contenu du pack :

Component Soil 1 L

B'Cuzz Root 100ml

Soil Uni Boost 100ml

Bloom Stimulator 500ml

BloomBastic 100ml

Blossom Builder 50ml

Deux packs sont à gagner dans chacune des boutiques Hydro & Culture / Les Jardiniers Modernes sur les villes de Brest, Morlaix, Lanester, Quimper et Saint-Brieuc.

Etape 1 : Inscription

Les participants répondent aux 3 questions du quizz accessible à l'url :

<https://lesjardiniersmodernes.fr/index.php/2021/09/01/concours-hydro-culture-x-atami/> en indiquant en fin de questionnaire leur adresse email, nom, prénom, ou surnom, et ville de résidence.

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation.

Etape 2 : Confirmation de Participation

En validant l'envoi du formulaire, la participation des participants est validée.

Un message confirme aux participants qu'ils participent bien au tirage au sort.

ARTICLE 4 – PROCLAMATION DES RÉSULTATS

10 gagnants seront tirés au sort après la date de fin de l'opération le 26/09/2021.

Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant complété et validé le formulaire de participation.

Les gagnants seront désignés de manière aléatoire par tirage au sort informatique parmi les bonnes réponses.

Chaque gagnant sera contacté par email dans un délai de 15 jours après la date de fin de l'opération et sera invité à retirer son gain en boutique. Afin de valider et de retirer les lots mis en jeu, les gagnants seront invités à confirmer leur identité lors du retrait du pack ainsi qu'à fournir une preuve d'achat.

Tout lot non réclamé avant le 15 novembre 2021 sera annulé sans que les gagnants ne puissent obtenir une quelconque indemnité.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un échange contre leur valeur en espèces.

ARTICLE 5 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans les systèmes d'information des sociétés organisatrices seront déterminantes pour la déclaration des gagnants.

La société organisatrice Weh & Co est la seule destinataire et responsable du traitement des données personnelles recueillies, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) est joignable à l'adresse : contact@hydroetculture.fr.

En remplissant le formulaire de contact et en validant l'envoi du formulaire, les participants consentent au traitement et à la collecte de leurs données personnelles, gage d'une inscription valide.

En remplissant ce formulaire, les participants acceptent de recevoir les offres promotionnelles et commerciales d'Hydro & Culture.

Les données personnelles recueillies sont exclusivement destinées à la société organisatrice aux seules fins de la prise en compte des participations au jeu, de l'attribution des dotations et du contact des gagnants, afin de répondre aux obligations légales et réglementaires.

Les données recueillies seront transmises au service marketing et communication de la société organisatrice.

Les données personnelles collectées seront supprimées une fois l'opération terminée ou conservées pour une durée de 3 ans maximum, sauf en cas de risque contentieux pour défendre les intérêts des sociétés organisatrices.

Seules les adresses email collectées seront conservées à des fins promotionnelles et commerciales, et supprimées en cas de demande de désinscription.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par voie postale à l'adresse Hydro & Culture - ZI de Lanrinou - 29800 Landerneau - France ou par Email à l'adresse contact@hydroetculture.com.

Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

ARTICLE 6 : DROITS D'UTILISATION

En remplissant le formulaire de contact, les participants acceptent que leur nom, prénom ou surnom ainsi que leur ville de résidence soient rendus visibles sur les plateformes de communication de la société organisatrice (site web, blog, page Facebook, compte Instagram).

ARTICLE 7 : FRAIS DE PARTICIPATION

Outre l'obligation d'achat d'un montant minimum de 50€, aucune contrepartie financière ne sera réclamée aux participants.

Les frais de connexion pourront être remboursés par chèque exclusivement en euros, sur simple demande sur papier libre indiquant nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la date et heure de connexion.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal dans les trois jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse Hydro & Culture - ZI de Lanrinou - 29800 Landerneau - France ou par email à l'adresse contact@hydroetculture.com.

Un quelconque remboursement ne pourra intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites.

Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

Le montant forfaitaire du remboursement est fixé à 0,22 euros, sur la base d'une communication locale en heure pleine et du temps de connexion suffisant pour remplir les informations demandées (3 minutes).

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant (même nom, même adresse postale et électronique) sera prise en compte pour toute la durée de l'opération.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'opération étant promue sur Facebook (<https://www.facebook.com/HydroEtCultureLesJardiniersModernes>) et Instagram (https://www.instagram.com/hydro_et_culture), en aucun cas Facebook ou Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu.

Google, Facebook, Instagram, Twitter, Apple ou Microsoft ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues responsables du négoce, de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être reconnues responsables si la présente opération venait à être annulée en cas de force majeure. L'opération pourra par ailleurs être limitée, prolongée, ou voir ses conditions modifiées sans engager la responsabilité de la société organisatrice.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité concernant tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot.

La participation à l'opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des virus sur le réseau.

Les sociétés organisatrices ne sauraient donc être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site
- de la transmission et/ou réception de toutes données et informations sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'opération ainsi que de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de toute donnée
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur
- de toute défaillance technique de quelque nature, ayant empêché la participation à l'opération ou ayant endommagé le système du participant

Il appartient aux participants de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels stockés sur leur équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à la page Facebook ou à l'Instagram d'Hydro & Culture, la connexion au blog Les Jardiniers Modernes et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté.

ARTICLE 9 : REGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement de l'opération est adressé seulement par mail à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante : contact@hydroetculture.fr.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

L'utilisation à des fins commerciales, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'opération sont strictement interdites.

Toutes les marques et produits cités sont protégés en tant que marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement venaient à être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Cette opération est soumise à la réglementation de la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal compétent.